



Bénéficiez de ce service, sur demande, dès octobre 2012 grâce à votre progiciel AS² des fonctionnalités suivantes :

- <u>Aide à la gestion des Tiers Payant</u> : contrôle et suivi de chaque facture Tiers Payant émise par le magasin
 - ✓ Un gain de temps et de précision pour une gestion facile au quotidien
- encaissements des Tiers Payant à J+1⁽²⁾:
 - ✓ Toutes factures envoyées au RO et RC créditées sur votre compte Tiers Payant à J+1⁽²⁾
- <u>Amélioration ou optimisation votre trésorerie</u>: Vos encours tiers payant disponibles pour
 - Règlement de factures fournisseurs, investissement matériels professionnels, ...
 - Placements financiers garantis pour rémunérer vos encours.

Retrouvez toutes les informations relatives à ce service <u>sur l'extranet Atol</u> Actions nationales => J plus 1 SANTEFFI



SANTEFFI Schéma des avances

J-40	J-30	J-20	Signature contrat	Mise à jour AS2	Démarrage J+	+1 V 01oct2012
Χ	Χ	Χ	Χ	Χ	Χ	(version AS2 V2.7.6 et +)
	PENE DEM. 1. Si déma 2. Si AS2 a s'app	DANT LES 3 ARRAGE E i le RO et le arrage J+1 la part RO avant la da blique pas	CO JOURS PRECEDEN TOUR CHAQUE DO RC sont <u>télétransmis</u> > <u>l'avance de fond</u> a déjà été transmis ate de démarrage >	TS LA DATE DE OSSIER FACTURE : nis après la date d J+1 s'applique se manuellement d l'avance de fond i	le pu via ne F	 <u>A compter de cette date de démarrage</u>, Santeffi effectue 'avance de trésorerie à J+1 sur tous les flux reçus d'AREA sous réserve que la date de l'acte sur la facture ait moins de 30 jours calendaires et qu'elle n'ait pas déjà été ransmise au régime obligatoire acture faite <u>20 jours avant</u> la date de démarrage : Il n'y aura pas d'avance si cette facture est transmise ou télétransmise avant la date de démarrage. Il y a avance si cette facture est télétransmise après la date de démarrage ou bien si l'opticien re- télétransmet cette facture après la date démarrage (ex. retraitement suite à un rejet sur la part RO)

Lorsque la facture est réglée par un organisme sur le nouveau compte préalablement référencé par Santeffi, la somme correspondante est virée sur le compte professionnel de l'opticien et l'information se trouve le lendemain sur le site Internet Tiersanté.



Préparer vos données AS2 au passage à SANTEFFI :

p 5

p 6/7

p 14/15

- Ce qu'il faut savoir
- Les pré-requis
 - Les organismes utilisés dans AS2 doivent être les organismes centralisés.
 - La banque opticien SANTEFFI pour les règlements TP

Réaliser les dossiers avec l'option SANTEFFI :

- Les informations à renseigner dans la fiche client p 8/9
- Les informations sur l'équipement p 10/11
- Demande de règlement p 12/13
- Le recyclage d'un dossier à retransmettre
- Suivi des remboursements sur le site SANTEFFI p 16 à 19





Ce qu'il faut savoir

- Les informations RC sur la fiche client sont primordiales pour l'envoi de la facture aux organismes payeurs et le suivi de son règlement.
- Une facture qui n'est pas envoyé avec les « bonnes » informations mutuelle devra être retraitée manuellement avec plus de difficultés et risque de ne pas être payée.
- Vous pouvez prendre en charge le RO ou le RC ou le RO+RC.
- Vous transférez à SANTEFFI tous les dossiers TP que vous prenez en charge. Icône SANTEFFI dans la gestion des TP.
- Cette option ne vous dispense pas de continuer à envoyer les documents aux organismes.
- Pour un dossier RO+RC l'envoi des deux éléments ne pourra être dissocié pour ne pas scinder le dossier.
- C'est le mode d'envoi (EDI, manuel, courrier...) au niveau de chaque ligne qui détermine si vous réaliser la télétransmission vers l'organisme RO.





Les pré-requis

- Vous devrez utiliser les organismes normalisés pour vos tiers payant (menu Tiers-payant / Fusion Organisme). Tous les organismes du cadre gauche ne doivent plus être sélectionnés dans les fiches client. Fusionner ces organismes et leur historique TP avec les organismes normalisés du cadre de droite. (voir écran ci-dessous)
- Créer une banque opticien pour SANTEFFI en complétant toutes les informations (RIB) (Menu Caisse / Banque).
- Puis renseigner la « Banque TP » du magasin (Menu structure juridique / magasin)

Le RIB de la banque apparait pour règlement sur les documents que vous devez continuer d'envoyez aux organismes TP.



Menu Tiers-payant / Fusion Organismes

Vous devez utiliser les organismes normalisés. La liste de gauche doit donc être totalement vide. Procéder à cette opération.

Attention après fusion, vous ne pouvez revenir en arrière. Procédez à des vérifications avant la fusion.

Les régimes sont transférés sous l'organisme normalisé. Attention aux doublons. Fusion régime est disponible en icône dans AS2 menu : Tiers-payant/Organismes



DOSSIER CLIENT / ONGLET REGIMES

Reconnaitre le No de télétransmission sur une carte mutuelle :

Les mutuelles sont enregistrées à la préfecture sous un No unique qui constitue le critère d'identification de la mutuelle.

Il est constitué de 8 chiffres. (Ne pas tenir compte des points, des espaces ou des lettres). Il peut s'appeler : Code préfectoral, No AMC, DRE, MutNum, N° Complémentaire...

Il peut se trouver n'importe où sur une carte. Il peut y avoir plusieurs codes (en fonction du professionnel de santé).

Rechercher dans la liste proposée le numéro. S'il n'y est pas, vous avez deux possibilités : -Saisir le nouveau no dans le champ. -Saisir le numéro Joker 1111119 Dans ces deux cas, un message va être immédiatement envoyé à SANTEFFI pour déclencher une vérification manuelle afin de référencer le nouveau No. En cas d'erreur, SANTEFFI reviendra vers le magasin par mail.







DOSSIER CLIENT / ONGLET REGIMES



DOSSIER CLIENT / ONGLET « Simulation Tiers-Payant »



DOSSIER LUNETTES / ONGLET « Simulation Tiers-Payant »

A l'enregistrement d'un équipement pour lequel vous avez coché TP, l'organisme RO et le régime RO doivent être obligatoirement renseignés même si vous ne faites pas de TP avec le RO.

AS2 affiche une alerte bloquante.





MENU TIERS PAYANT / DOSSIERS TIERS PAYANT / FACTURATION



Demandes de règlement avec icône SANTEFFI Menu Tiers-payant / dossiers TP / facturation

Tiers-payant	RO et RC	RO et CMU	RO seul	RO seul	RC seul					
Mode d'envoi de l'équipement	EDI pour RO / manuel* pour RC	EDI pour RO / manuel* pour CMU	EDI	Manuel*	Manuel*					
Lignes dans les dossiers TP à envoyer avec l'icône SANTEFFI	2 lignes : RO + RC	2 lignes : RO + RC	1 ligne RO	1 ligne RO	1 ligne RC					
Avance SANTEFFI	Montant RO et Montant RC	Montant RO et Montant CMU	Montant RO	Montant RO	Montant RC					
Télétransmis. AMO	envoi télétransmis à organisme RO pour part RO	envoi télétransmis à organisme RO pour part RO et CMU	envoi télétransmis à organisme RO	Aucun envoi vers organisme	aucun envoi vers organisme					
Recyclage des dossiers à retransmettre	renvoyer RO + RC	renvoyer RO + RC	renvoyer RO	Renvoyer RO	renvoyer RC					
Mode d'envoi		Cette action va gén	érer de nouveaux nun	néros de lot.						
Remarques	 Il faut bien différencier ces deux notions : La demande d'avance SANTEFFI qui est systématique pour tous les dossiers pour lesquels vous prenez en charge Ie TP. C'est pour cette raison que nous avons intitulé l'icône d'envoi « SANTEFFI » . De l'action de télétransmettre vers les organismes RO qui elle est gérée suivant le mode d'envoi (EDI). Une contrainte de fonctionnement est imposée à AS² afin que le RO et le RC d'un même dossier ne soit pas dissocié lors d'un envoi. 									
	Attention de ne télétra	ansmettre qu'après avoi	r vérifier l'accord de	e prise en charge du	RC					

* Manuel, courrier, tel, Fax





RECYCLAGE

Le recyclage est l'opération qui consiste à télétransmettre à nouveau une Demande de Tiers-Payant (DTP) suite à un refus.

Ensuite, la notion de recyclage a été modifiée dans AS²: il se faisait sans SANTEFFI indépendamment pour le RO ou pour le RC.

Avec SANTEFFI, on est obligé (et AS² le fait pour vous si vous oubliez) de recycler le RO et le RC même si un seul des 2 le nécessite.

Il faut donc refuser les règlements dans AS2 RO et RC des factures à recycler



14



RECYCLAGE

Menu Tiers-Payant / Dossiers TP / Règlement



SUIVI DE LA TRANSMISSION DES FACTURES

PORTAIL Area OnLine

Le suivi de la transmission de vos factures 1/3 payant est disponible sur le site Area OnLine. http://www.areaonline.fr/

La Hotline vous communique vos codes d'accès à ce site

Vous avez la possibilité de vérifier la liste détaillée des factures ayant été transmises à SANTEFFI :

•Sélectionner le menu « rapport d'Exploitation » puis cliquez sur le rapport « Liste des FSE transmises » .





Santeffi Suivi du tiers payant

Télécharger le document depuis l'Extranet ATOL (Menu : Actions nationales => J plus 1 SANTEFFI) :

www.tiersante.fr, où trouver les informations ?

pour découvrir votre espace personnel et les outils disponibles pour :

- Contrôler les mouvements financiers de votre compte
- Optimiser la gestion de votre tiers payant
- Bénéficier d'informations comptables et financières
- Suivre le travail déléguer

Accéder ensuite à tout moment à votre espace personnel et sécurisé : <u>https://www.tiersante.fr</u>

Vos codes vous sont envoyés par courrier au moment de l'installation de l'offre par Santeffi.





Santeffi

Installation et fonctionnement de l'offre

Installation

En phase d'installation deux documents sont à votre disposition sur l'Extranet ATOL

1- Installation de TierSante, les étapes.

Il vous détaille toutes les étapes d'installation de l'offre dans votre magasin

2- Suivre les mouvements sur les comptes avant le démarrage.

Dès que nous envoyons aux organismes payeurs le RIB de votre compte tiers payant pour enregistrement, des remboursements commencent à arriver sur ce nouveau compte. Ces sommes vous sont immédiatement restituées. Le document ci-dessus vous explique comment suivre à partir de votre espace personnel <u>www.tiersante.fr</u>, le montant et le détail des mouvements liés à ces restitutions .

Fonctionnement de l'offre

3- Charte, les règles de fonctionnement du service

Ce document décrit les règles nécessaires au bon fonctionnement du service, les rôles et devoirs de chacun au quotidien.







Rapprochement des Règlements TP SANTEFFI

- Le rapprochement
 - Les organismes règlent les TP sur votre compte bancaire de SANTEFFI.
 - SANTEFFI enregistre ces règlements et envoie un fichier à AS² contenant la liste de ces règlements à prendre en compte dans AS2.
- **Profil de l'utilisateur** Menu : Opticiens => Gestion des profils
 - La fonctionnalité SANTEFFI doit être activée dans le profil des utilisateurs en charge du rapprochement pour que ceux-ci puissent y accéder.
- Enregistrer les règlements Menu : Tiers-payant => rapprochement SANTEFFI
 - sur la barre du menu AS² à côté de « Tiers-payant » signale que des règlements sont en attente de rapprochement.

Colonne	Contenu
Case à cocher	Sélection des règlements à encaisser dans AS ² .
	Case inexistante lorsque TP déjà totalement encaissé.
Organisme	Libellé de l'organisme
Lot	Numéro de lot du Dossier Tiers Payant
Туре	Identique RO ou RC
Client	Concaténation du nom et prénom du client (sépararé d'un espace)
N° SS	Numéro de sécurité social du client
Facture	Numéro de facture de l'équipement
Nature	Indique si l'équipement est de type « Lunette » / « Lentille »
Envoi	Date d'envoi de la demande d'avance à SANTEFFI
Créé le	Date de création du dossier tiers payant
€	Montant du dossier tiers payant
Règlement	Montant pointé par le fichier de rapprochement
Solde	Reste à régler pour le dossier tiers payant Différence entre « € » et « Règlement »

lcône	Action
Règlement	Enregistre le « règlement » des dossiers sélectionnés (cochés)
Info	Ouvre la fenêtre « Détail du dossier tiers payant» payant de la ligne surlignée
Sélectionner Tous	Sélectionne tous les éléments de la grille
Rafraichir	Réaffichage de la grille
Quitter	Fermer la fenêtre sans enregistrer

19





Rapprochement SANTEFFI

	e OEst	ion des R	approcheme	ts SANTEFFI											
-		A	1 📩	-											
		~	Client		Organisme		e ⊽ Lot	Facture	€	Reglement	Solde	N° SS	Envoi	Créé le	Nature V
7	Z A	BAIDIA	uanassa	CP	AM ALENCON	RO	207	3344	14,14	14,14	0,00	2700199352145	22/12/2012	06/12/2012	Lunette
	V A	BAIDIAO	anassa	CP	AM ALENCON	RC	207	3344	95,63	95,63	0,00	2700199352145	22/12/2012	06/12/2012	Lunette
	JB	EAU Char	rl ne	CP	AM ALENCON	RO	198	3339	36,21	36,21	0,00	1680995018171	18/12/2012	06/12/2012	Lunette
	V B	EAU Perri	ine	CP	AM ALENCON	RO	198	3340	36,21	36,21	0,00	1680995018171	18/12/2012	06/12/2012	Lunette
	V B	ENABDEL	LAN Hacen	CP/	AM ALENCON	RO	195	3332	12,31	12,31	0,00	1690261169046	14/12/2012	08/12/2012	Lunette
	V B	BETTON E	irwan	AC	TIL	RC	4	3360	264,84	264,84	0,00	2870961169026	27/12/2012	18/12/2012	Lunette
r	V D	OUCHIN	Brunc	CP/	AM ALENCON	RO	197	3338	12,31	12,31	0,00	1580876451059	18/12/2012	27/11/2012	Lunette
	VG	AUTIER	Gaetan	CP	AM ALENCON	RO	196	3336	6,10	6,10	0,00	1791161169057	15/12/2012	08/12/2012	Lunette
	V G	AUTIER I	Maelia	CP/	AM ALENCON	RO	202	3335	32,73	32,73	0,00	2810861169117	21/12/2012	08/12/2012	Lunette
	V J	AMES Eric	c	CP	AM ALENCON	RO	199	3342	10,48	10,48	0,00	1660461169254	18/12/2012	07/12/2012	Lunette
	JL	ETELLIER	R Sandy	UN	EO	RC	5	3394	58,00	58,00	0,00	1630227056090	05/01/2013	01/12/2012	Lunette
15	V P	OIDEVIN	Dominique	CP	AM ALENCON	RO	194	3331	10,48	10,48	0.00	1661261169884	13/12/2012	01/12/2012	Lunette
	T	OUTAIN (Cloe	ко	RELIO®	RC	36	3403	284.52	284.52	0.00	2680661169033	05/01/2013	26/12/2012	Lunette
	JT	OUTAIN	Valerie	ко	RELIO®	RC	36	3404	559,44	559,44	0,00	2680661169033	05/01/2013	26/12/2012	Lunette
1	Détail du	u dossier Tiers P	Payant - Nº Lot 36	•					- 0						
1	Détail du Détail du B Informatie Statut : Type : Organism Tel :	u dossier Tiers P ion du Dossier : Règlem RC1 me : KORELI 01 49 80	Payant - N° Lot 36 N° 56 ent en attente IO® 0 85 90	ł			Client Nom : N° SS : N° Adhérent ; N° Contrat :	Mme TOUTAI 268066116903	I Valerie 3						
	Détail du Détail du Detail du Information Statut : Type : Organism Tel : N° télétra	a dossier Tiers P a dossier Tiers P a du Dossier : Règlem RC1 me : KORELI 01 49 80 ans : 7580914	Payant - N* Lot 36 N* 56 ent en attente IO® 0 85 90 45	ł			, Client Nom : N° SS : N° Adhérent : N° Contret : Tel ;	Mme TOUTAII 268066116903 02.33.96.02.61	I Valerie 3						
	Détail du Détail du Dinformatie Statut : Type : Organism Tel : N° télétra > Equipem	ion du Dossier Tiers P Rêglem RC1 me : KORELI 01 49 80 ans : 7580914	Payant - N° Lot 36 N° 56 ent en attente ID⊕ 0 85 90 45	7			, Client Nom : N° SS : N° Adhérent : N° Contrat : Tel ; Henvoi	Mme TOUTAI 268066116903 02.33.96.02.61	I Valerie 3						
	Détail du Constantion Statut : Type : Organism Tel : N° télétra Créé le : Type de V Suivi équ N° Factur	a dossier Tiers P RC1 RC1 RC1 RC3 RC4 RC4 RC4 RC4 RC4 RC4 RC4 RC4	ayant - N° Lot 36 n° 56 ent en attente ICI® 0.85 50 45 26/12/2012 VL-VP Livré au client E22.80 € 3404	•			, Client Nom : N° SS : N° Adhérent ; N° Contrat : Tel : Envoi Demande Cotal Demande PEC Num Accord PE Demande règle	Mme TOUTAII 268066116903 02.33.96.02.61 tion : : EC : EC : EC : Smment : 05/01/2	I Valerie 3						
	Détail du Chéail du Statut : Type : Organism Tel : N° télétra Créé le : Type de V Suivi équi N° Factur N° Factur	a dossier Tiers P RC1 R2 R3 R4 R4 R4 R4 R4 R4 R4 R4 R4 R4	ayant - N" Lot 36 eni en attente IO® 085 50 45 26/12/2012 VL+VP Exré au client E23.50 E 3404	•			Client Nom : N'SS: N'Adhérent ; N'Cortrat : Tel : Envoi Demande FEC Demande FEC Demande FEC Demande règle	Mme TOUTAI 266066116903 02.33.96.02.61 tion : :: EC : : : : : : : : : : : : : : : : : : :	IValerie 3						
	Détail du Détail du Statut : Type : Organism Tel : N° télétra Créé le : Type de v Suivi équ N° Factur Régleme Mt PEC : Régle	a dossier Tiers P Regerment Regerment Regerment: re : Regerment: re : Regerment: R	ayant - N° Lot 36 N° 56 eni en attente IO⊕ 08 5 90 45 25/12/2012 VL+VF E23.60 € 3404 559,44 € 0.00 €				Client Nom : N° SS : N° Adhérnt ; Tel : Envoi Demande PEC Num Accord PF Demande PEC Num Accord PF Demande PEC Num Accord PF Demande PEC Relance T	Mme TOUTAII 268066116903 02.33.96.02.61 tion : : EC : : mment : 05/01/2 Niveau	1 Valerie. 3						

